

Bruxelles, le 12 septembre 2025
(OR. en)

12704/25

LIMITE

IA 122
BETREG 30

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Simplification: rapport annuel sur les progrès accomplis en matière de mise en œuvre et d'application – progrès en vue de la réduction de 25 % des charges pour les entreprises - Document de réflexion de la présidence

DOCUMENT DE RÉFLEXION
Session du Conseil "Compétitivité"
Bruxelles, le 29 septembre 2025

Simplification: rapport annuel sur les progrès accomplis en matière de mise en œuvre et d'application – progrès en vue de la réduction de 25 % des charges pour les entreprises

Dans la déclaration de Budapest du 8 novembre 2024, les chefs d'État et de gouvernement ont appelé à une "révolution en matière de simplification" afin de créer un cadre réglementaire clair, simple et intelligent pour les entreprises et de réduire drastiquement les charges administratives, réglementaires et de déclaration. Dans ses conclusions du 26 juin 2025, le Conseil européen a demandé instamment aux colégislateurs de maintenir la dynamique engagée dans le cadre du programme de simplification et d'adopter rapidement les trains de mesures correspondant. Les conclusions invitaient également la Commission et les colégislateurs à éviter la surréglementation et l'introduction de charges administratives tout au long du cycle politique et législatif.

Pour renforcer nos entreprises et accroître la compétitivité, des mesures sont nécessaires tout au long du cycle politique: de l'élaboration de nouvelles politiques et réglementations, à leur mise en œuvre et application efficaces, en passant par la simplification ou la réduction des charges provenant des règles existantes. Le trio de présidences s'est engagé à réduire les charges à long et à court termes. L'objectif est de concrétiser l'amélioration de la réglementation grâce à des évaluations approfondies de l'impact de la législation, à l'avancement des négociations sur les propositions de simplification et au maintien d'une attention commune, de la part du Conseil et de la Commission, sur la réduction des charges. Dans le cadre de cet engagement, le Conseil "Compétitivité" tiendra une session politique sur la simplification et la réduction des charges.

Simplifier les règles existantes et éviter les charges inutiles à l'avenir

La Commission a fixé comme objectif de réduire les charges administratives d'au moins 25 % pour toutes les entreprises et de 35 % pour les PME¹. Pour atteindre cet objectif, elle a présenté, dès le début du mois de septembre 2025, six trains de mesures omnibus visant à simplifier et à réduire les charges administratives pesant sur les entreprises. Ces propositions devraient, à elles seules, permettre d'économiser au moins 8,6 milliards d'euros en coûts administratifs par an, et d'autres trains de mesures sont attendus.

Pour réellement atteindre les objectifs de réduction de la charge fixés par la Commission, simplifier les règles existantes ne sera pas suffisant. Il est donc essentiel, en complément, de maintenir une mise en œuvre et une application adéquates afin de minimiser les charges introduites à ces stades du cycle politique. Pour soutenir cette discussion, Stéphane Séjourné, vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, présentera son rapport annuel sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'application.

Dans le même temps, il est crucial d'éviter l'introduction de nouvelles charges inutiles en parallèle. Dans ce contexte, le Conseil "compétitivité" peut jouer un rôle actif en tant que formation du Conseil responsable de l'amélioration de l'environnement des entreprises et de l'amélioration de la réglementation.

Parallèlement à ces efforts de simplification, de nouveaux actes législatifs continuent d'être élaborés, imposant parfois des charges considérables. En se basant sur les propositions assorties d'une analyse d'impact, les propositions législatives actuellement en discussion au sein des différentes formations du Conseil devraient entraîner entre 71 et 86 milliards d'euros de *charges annuelles récurrentes* et

¹ Une Europe plus simple et plus rapide: communication sur la mise en œuvre et la simplification, pp. 6 et 7 (ST 6198/25).

près de 65 milliards d'euros de *coûts ponctuels*. Il est important de souligner que ces estimations présentent des limites car les analyses d'impact peuvent, chacune, reposer sur des hypothèses différentes, incluant les scénarios de référence, les méthodes (y compris les modèles), les données, les indicateurs de variation du niveau de bien-être, et qu'il existe encore un certain nombre de propositions sans analyse d'impact. Malgré ces limites, les chiffres fournissent un aperçu sommaire des implications financières que pourrait avoir le flux de la réglementation de l'UE actuellement en cours d'élaboration, notamment à la lumière des efforts déployés pour réduire les charges.

Pour les propositions du Conseil "Compétitivité" accompagnées d'une analyse d'impact, cela représente environ 4 milliards d'euros de *charges annuelles récurrentes* et près de 2,5 milliards d'euros de *coûts ponctuels*.

Même si bon nombre de ces charges sont justifiées, dans la mesure où un ensemble unique de règles communes contribue à réduire les obstacles pour les entreprises, leur effet cumulatif constitue néanmoins un défi pour notre compétitivité globale.

La présidence invitera le vice-président exécutif de la Commission, Stéphane Séjourné, à réfléchir à cette question et à présenter la vision de la Commission pour l'avenir en ce qui concerne la politique du Conseil en matière de compétitivité.

Les États membres sont invités à engager des discussions sur deux questions clés:

- *Quels outils nous permettent de trouver le juste équilibre entre introduire de nouvelles réglementations nécessaires et éviter la création de charges administratives inutiles pour les entreprises?*
- *Que peut faire le Conseil "Compétitivité" pour garantir que les nouvelles règles soient adéquates et proportionnées aux objectifs de la législation?*